

8 -11-2022		Véronique Salvetat IA-IPR de lettres
Sujet : Cahier des charges du label T2L (Tous Lecteurs-Lectrices) actualisé		

Rappel du cadre général

Le cahier des charges du label T2L a été développé entre 2018 et 2020, le label créé en 2021 (note Ref 2021-10). Le retour sur les premières labellisations, l'évolution du contexte (réseaux, réforme du lycée, FTLV devenue EAFC...) et la création d'un deuxième niveau de labellisation entraînent sa nécessaire actualisation.

Données académiques de référence

10 établissements labellisés niveau 1 en 2021-2022 (2 cités scolaires, 2 lycées, 6 collèges)
37 établissements engagés dans le parcours de labellisation (pour le niveau 1 ou le niveau 2)

Perspectives

Version actualisée proposée ci-dessous permettant de mieux répondre aux objectifs du label

Cahier des charges du label T2L (Tous lecteurs-lectrices)

Description et objectifs

Le label T2L signale l'engagement remarquable d'un établissement au service de la lecture, de son enseignement et de sa pratique partagée. Cet engagement se fait dans un réseau académique de formation dont la finalité est le développement des compétences et des pratiques de lecture chez les élèves.

Public concerné : Les établissements volontaires du second degré et leur personnel, toutes catégories et toutes disciplines ; les établissements volontaires du premier degré dans le cadre notamment des réseaux

Structure, pilotage, partenaires :

Le réseau T2L est suivi, déployé et coordonné par l'inspection de Lettres de Grenoble qui est à son initiative. Y sont engagés à ses côtés, au-delà des enseignants-formateurs et formés qui le composent :

- **L'EAFC de l'Académie de Grenoble.** Les FIT, labellisations, certifications individuelles développées accompagnent la montée en expertise et contribuent à l'évolution des carrières.
- **L'équipe LITEXTRA (littérature, expérimentation, transmission) du laboratoire LITT&ARTS CNRS de l'UGA.** Elle rapproche les enseignants de la recherche via des formations, colloques et travaux. Elle accompagne les formateurs dans leur montée en expertise (participations à des recherches, places en MASTER 2), elle suit le modèle de pilotage en réseaux « remontant » du groupe T2L.
- **La CARDIE :** le réseau T2L relève de l'expérimentation. Elle participe à la réflexion sur le label et son suivi, accompagne les dispositifs, aide à la mise en place d'une évaluation des pôles de compétences développés.
- **Le GREC (Groupe Relation Educative et Communication),** engagé sur la réflexion et la formation reliant les actions de lecture au climat scolaire (« corps et voix », gestion du stress, lecture à voix haute notamment)

Candidature et formation :

La candidature se fait auprès de l'inspection de lettres et de l'EAFc :

- via l'inscription par le chef d'établissement à la FIT « Soutenir et Partager la lecture en établissement »
- puis, à l'issue du parcours, via l'Inspection de Lettres qui accompagne la demande de labellisation et la propose ensuite pour validation à Madame la Rectrice

Le parcours de formation allant jusqu'à trois ans dans le cadre d'une autonomie grandissante propose :

- une année de formation sur les mécanismes et difficultés de lecture (avec diagnostics locaux)
- une année d'accompagnement à la mise en œuvre et au suivi des actions de remédiation et de partage, menant à la certification T2L des enseignants demandeurs (5 open-badges couvrant les 5 modes d'implication dégagés)
- une année de réflexion sur la mise en œuvre et le pilotage des actions à l'échelle de l'établissement, menant à la labellisation éventuelle

Critères de validation et niveaux de label :

Le label niveau 1 reconnaît l'implantation d'un parcours d'élève-lecteur en établissement.

Un collège labellisé proposera ainsi à chaque élève :

- Une ou des actions dédiée(s) au diagnostic des difficultés de lecture (fluence, compréhension écrite, inégalités face au livre...) afin d'y remédier le cas échéant
- Un temps ou un espace pour faire vivre une communauté de lecteurs, afin de soutenir la motivation et la pratique des élèves (cercles de lecteurs en cours ou en dehors, quart d'heure lecture, concours ...)
- Un projet important au moins nécessitant un engagement personnel sur la lecture et visant à développer l'autonomie de l'élève (fête du livre, rencontre fruit d'un partenariat local, projet créatif, carnet de lecteur, exposition ...)

Le label niveau 1 reconnaît pour un lycée le même engagement visant à soutenir et partager la lecture, incarné par la présence dans l'établissement de diagnostics, formation et actions visant à donner du sens à la lecture et à la faire vivre pour et au-delà des examens.

L'établissement s'engagera plus particulièrement dans un des champs suivant :

- la lecture des œuvres intégrales longues (mutualisation des choix des œuvres et des objectifs, réflexion sur les activités d'entrée dans le livre, carnet de lecteurs, lectures à voix haute partagées, ateliers de compréhension...)
- la lecture motivée et partagée en établissement (club ou cercles de lecture, activités et ateliers « écrire pour lire », participation à des concours, et festivals, activités d'appropriation et de création...)

Le label niveau 2 ou « approfondissement » :

Le label niveau 2 reconnaît pour un établissement un travail d'approfondissement portant sur une thématique déjà enclenchée ou sur une thématique nouvelle qu'il pourrait avoir fait émerger. L'établissement, via le réseau T2L, sera producteur de ressources académiques, en lien avec la recherche si besoin.

Durée d'attribution – suivi de labellisation

Le label sera reconductible tous les quatre ans (durée d'une scolarité en collège) ou tous les trois ans (en lycée). Selon le bilan du dispositif mené et la demande faite, l'établissement pourra être reconduit en niveau 1 ou obtenir le niveau 2. Ce bilan sera fait avec les acteurs locaux sur le projet mis en œuvre, il prendra la forme d'une auto-évaluation en lien avec les indicateurs de stratégie du projet et d'un échange autour des pôles de compétences développés.

Un livret de parcours de labellisation, rempli par l'établissement et ses formateurs, permettra d'assurer une mémoire de travail et une remontée académique des solutions trouvées aux problématiques locales définies.